

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/21 : Personnel communal

Mme la Maire explique que M Antzenberger actuellement en CDD pour accroissement
temporaire d'activité jusqu'au 30 avril prochain, ne souhaite pas cette année renforcer
l'équipe pour la période estivale comme les années précédentes.

Il convient de procéder à un recrutement pour accroissement saisonnier d'activité (tonte
enrobé ...) à hauteur de 24h hebdomadaires

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme la Maire à procéder au recrutement pour
accroissement saisonnier d'activité sur une durée hebdomadaire de 24h

À Faux la Montagne, le 26/04/2022,
La Maire,
C MOULIN

